

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>19</i>
<i>Représentés :</i>	<i>1</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

**Séance publique du 18 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.  
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

**Absents :**

Mme Sandrine AUBRY  
M Yohan ENCAUSSE  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** M Sébastien FABRE

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20241219**

**VENTE D'UN TRACTEUR RENAULT**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de vendre en l'état le tracteur Renault immatriculé EV-655-KT actuellement au centre technique municipal. En effet, ce dernier, en service depuis 24 ans est totalement amorti et nécessite de nombreux frais pour une remise en état complète et une utilisation au titre du service public.

Le prix de vente proposé est 5 000 € minimum, en l'état. La publication de cette annonce sera effectuée au travers d'un site internet spécialisé (ex Agora Store) pour permettre plus facilement de toucher un public à la fois suffisamment large et intéressé.

Ouï l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- **D'approuver** la vente en l'état dudit tracteur Renault selon les conditions évoquées ci-dessus ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à procéder à la vente et à signer les documents relatifs à celle-ci ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance  
**Sébastien FABRE**



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le: 19 DEC. 2024
- Sa publication :
  - o Affichée le: 19 DEC. 2024
  - o Retirée le: